



Les temps forts du conseil municipal du 3 août 2010

14 projets de délibération sont à l'ordre du jour du conseil municipal.

Finances : un budget supplémentaire de 4,5 milliards

Le budget supplémentaire s'élève à 4 532 018 592 F.

Il permet d'ajuster les prévisions du budget primitif en fonction de la connaissance plus précise des réalisations et des recettes.

→ **Fonctionnement** : Avec les **367 millions** de recettes complémentaires, du fonds intercommunal de péréquation et de la dotation globale de fonctionnement, les priorités portent sur :

- le renforcement des dépenses d'entretien : **110 millions**,
- l'ajustement des crédits relatifs au Plan de Renouvellement Urbain du centre-ville : **68 millions**,
- des subventions et contributions complémentaires : **31 millions**,
- des opérations de communications municipales complémentaires : **21 millions**,
- l'ajustement des frais de personnel : **188 millions**.

→ **Investissement** : L'affinement de la programmation des dépenses d'investissement amène un réajustement à la baisse de **156 millions en dépenses** avec pour principale opération, l'acquisition du bâtiment de l'Etat-Major sis rue Frédéric Surleau dont la destination devrait être une structure de proximité supplémentaire.

Intercommunalité

→ Transfert au Syndicat intercommunal du Grand Nouméa des moyens humains et matériels du service public de fourrière municipale pour véhicules et animaux

A compter du 1^{er} septembre 2010, la Ville transfère au Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) la gestion du service public de fourrière municipale dont les principales missions consistent en :

- **l'enlèvement des véhicules** (suite à une infraction grave aux règles de circulation et de stationnement), leur transport, leur gardiennage et leur éventuelle destruction,
- **la capture des animaux errants ou dangereux**, leur transport, leur gardiennage, leur euthanasie sous certaines conditions ainsi que l'éventuel traitement des carcasses.

Seront ainsi transférés ou cédés au SIGN par le biais de conventions :

- 8 des 9 agents municipaux actuellement affectés au service public de fourrière municipale,
- à titre gracieux, les biens appartenant à la Ville et affectés exclusivement à ce service : mobilier, matériel informatique et véhicules d'un montant de près de 3 millions.

En outre, les conventions et marchés en cours pour l'année 2010 et relatifs au service public de fourrière municipale seront directement transférés au SIGN :

- convention avec la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie relative aux modalités d'intervention technique et financière des mises en fourrière de véhicules abandonnés,

- convention avec la SAS TRECODEC pour la prise en charge financière du traitement d'un maximum de 300 véhicules hors d'usage,
- marché avec le Groupement technique vétérinaire de Nouvelle-Calédonie pour l'euthanasie des animaux admis en fourrière,
- marché avec la SARL PET SERVICES pour le traitement des carcasses d'animaux euthanasiés.

Le Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) a notamment pour objet d'étudier le renforcement de l'intercommunalité du Grand Nouméa, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la Ville et la réalisation d'équipements d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, il a diligenté une étude pour la création d'une fourrière intercommunale et a réalisé la construction d'un bâtiment destiné à accueillir ce service. Cette construction, dont la livraison est prévue courant juillet 2010, se situe à Ducos Industrie sur une parcelle municipale mise à disposition gratuite du syndicat pour une durée de 30 ans. Par délibérations concordantes intervenues en juin 2010, les conseils municipaux des communes de l'agglomération ont notamment approuvé l'extension des attributions du syndicat à la gestion du service public de fourrière pour véhicules et animaux, à compter du transfert par la commune de Nouméa, des moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement. Cette extension a été validée par arrêté HC/DAIRCL N° 30 du 28 juin 2010 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Environnement et cadre de vie

→ Réaménagement du centre funéraire municipal

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel du centre funéraire municipal et de permettre à ce service de réaliser les missions qui lui sont confiées dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la Ville entreprend des travaux de réaménagement du bâtiment, construit en 1985.

Ces travaux seront réalisés en deux étapes :

1. mise en place de modules préfabriqués d'une surface de 90 m² environ pour accueillir temporairement la partie administrative. Les travaux, d'une durée estimée de 4 mois, pourraient commencer en septembre 2010.

2. transformation et réaménagement des locaux afin de créer notamment :

- une salle supplémentaire de préparation de corps,
- un sanitaire supplémentaire,
- un bureau administratif pour les garçons de morgue;
- un espace repas avec cafétéria,
- une douche et un sanitaire réservé aux garçons de morgue,
- une réserve,
- le réaménagement de la salle d'autopsie et de la salle de préparation des corps,
- un local pour la conservation des scellés.

Ces travaux, d'une durée estimée de 6 mois, pourrait commencer en mai 2011.

Subventions

→ général : 750 000 F

- 500 000 F à la cellule économique du bâtiment et des travaux publics pour la mise en place d'indicateurs prospectifs sur la base de données du site de l'association
- 150 000 F à la revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie pour la publication de la revue mensuelle
- 100 000 F à l'association 4L Eco-raïd pour la participation de l'association au raid humanitaire « 4L Trophy 2010 »

Ainsi, **45,889 millions** ont déjà été versés à divers groupements et associations sur un budget annuel de la Ville de 57,41 millions en 2010.

→ **sports : 2,745 millions**

- 700 000 F à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour le développement des activités sportives au sein des établissements scolaires
- 400 000 F au comité organisateur du Marathon international de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du 28^e Marathon international de Nouvelle-Calédonie
- 365 000 F au comité régional de taekwondo de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation des Océanias en décembre
- 200 000 F au Handi club calédonien pour l'achat d'un handibike (vélo à bras pour personne en fauteuil roulant) afin de lancer une épreuve sur piste
 - 200 000 F au cercle nautique calédonien pour l'organisation de la 2^e Groupama race en septembre
 - 200 000 F à la société hippique et canine de Boulouparis pour l'organisation du « Prix de la mairie de Nouméa » en août à l'hippodrome de Boulouparis
 - 200 000 F à l'Association calédonienne du trot pour l'organisation du « Grand prix de la municipalité de Nouméa » en septembre à l'hippodrome municipal Henry Milliard
 - 120 000 F au dojo d'aïkido de Nouméa pour l'accueil de deux cadres techniques de la Fédération française d'aïkido et l'accueil d'un maître d'aïkido de la Fédération néo-zélandaise
 - 100 000 F au comité provincial sud de tir à l'arc pour l'organisation d'une journée Portes ouvertes
 - 100 000 F à l'ASPTT de Nouméa pour l'organisation de la 6^e édition de la Nouméenne
 - 100 000 F au comité d'organisation d'événements sportifs (COES) pour l'organisation de la 6^e édition de la « cyclo cancer » en vue de récolter des fonds destinés aux enfants du territoire atteints de la maladie
 - 60 000 F au Sakura dojo pour l'organisation du séminaire de Chanbara et Laïdo et la venue de trois enseignants japonais

Ainsi, **25,315 millions** ont déjà été versés aux groupements et associations à caractère sportif sur un budget annuel de la Ville de 35 millions en 2010.